



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5090382

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 12/09/2025 12H08 C:000032 I:32434
V/REF : 1026891
V/Email reçu le Vendredi 12/09/2025 a 12H08

SEMCODA
AGENCE BRESSE DOMBES
28 RUE DE LA GRENOUILLERE
CS 81050
01000 BOURG EN BRESSE

V/REF.IMM. 6389-6392
IMMEUBLE : ROUTE DE SAIX
605/585 ROUTE DE SAIX
01240 CERTINES

Feillens, le 16 Septembre 2025

Référence Marché: M_230709001-1

LOCALISATION : 605 ROUTE DE SAIX - CERTINES - M/MME PEUILLON/CHAVANEL 0659728355 - LOGT
2002 - RDC

MOTIF : INTERVENIR POUR REMPLACEMENT ARRET DE PORTE A PIED POUR LE PORTAIL
REPLACEMENT CYLINDRE SUR LA PORTE D'ENTREE
REGLAGE DE LA BAIE VITREE DU SALON
REPLACEMENT SERRURE DE BOITE AUX LETTRES
REPLACEMENT DU CYLINDRE SUR PORTE DE GARAGE
MS00001 - MS00029 - MS00036 - MS00052 - MS00083 - MS00086

Donneur d'ordre : Mme E ROLLET

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 15 SEPTEMBRE 2025 A 11H15
RÉGLAGE DE LA PORTE FENETRE SÉJOUR
REPLACEMENT DU CYLINDRE SUR LA PORTE D'ENTRÉE
REPLACEMENT SERRURE BOITE AUX LETTRES
REPLACEMENT DU CYLINDRE DE LA PORTE DE GARAGE
REGLAGE DE LA PORTE DE GARAGE

OBSERVATIONS : MP LCOMPTER Email envoyé le 16/09/25 a 09H26 Mme E ROLLET

DEVIS SUIT POUR LE REMPLACEMENT ARRET DE PORTE A PIED POUR LE PORTAIL
(HORS BPU)

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5090382

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement	1	41,08		41,08
1,00	MS00036-FP.Cylindre/demi cylindre europ.	1	51,35		51,35
1,00	MS00052-Reglage fenetre/porte fenetre	1	41,08		41,08
1,00	MS00083-Rempl.Serrure BL + 2 clés	1	46,21		46,21
1,00	MS00086-Rempl.Cylindre pr porte gar.basc	1	46,21		46,21
1,00	MS00093-Reglage porte de garage/ajust.	1	61,62		61,62
TOTAL H.T.					287,55
T.V.A. a 10,00%					28,75
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>316,30</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN



Bon de Commande

N° : 1026891 du 12/09/2025

P-MUT

SEMCODA

AGENCE DE BOURG EN BRESSE

28, rue de la Grenouillère

CS 81050

01010 BOURG EN BRESSE CEDEX

Tel:04.74.22.83.27

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 544126-FS2497

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: bourgogne@servimo.fr

Lieu d'intervention

605 ROUTE DU SAIX
01240 CERTINES

Référence de la Demande

N°: du

MUTTBAPP Mutations Travaux batis Partie privat. 4

01-EE-2212-TRA-61563100

Marché : M - 230709001-1

06392-00002-00002-00002 H / Type 4 / RDC

Délai

Date limite exécution : 27/09/2025

Observations

LOCTAIRE EN PLACE :

MR PEUILLON Dylan

MME CHAVANEL Mélanie

06-59-72-83-55 chavanel.melanie@hotmail.com

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	41,08	41,08	4,11	45,19
MS00029 Remplacement Arrêt de porte à pied POUR LE PORTAIL	1,00	51,35	51,35	5,14	56,49
MS00036 Cylindre/ demi cylindre européen 5 goupilles double entrée ou à bouton toutes dimensions, y compris toutes sujétions LOCATAIRE DEJA EN PLACE CHNAGER CYLINDRE PORTE ENTREE	1,00	51,35	51,35	5,14	56,49
MS00052 Réglage de fenêtre ou porte fenêtre compris réglage des paumelles, ajustage de la crémone, gâche, graissage des pièces en mouvement, remise en jeu et réglage des vantaux, y compris toutes sujétions BAIE VITREE SALON	1,00	41,08	41,08	4,11	45,19
MS00083 Serrure BL + 2 clés	1,00	46,22	46,22	4,62	50,84
MS00086 Remplacement de Cylindre pour porte de garage basculante	1,00	46,22	46,22	4,62	50,84

Total H.T.	277,30
Total TVA	27,74
Total TTC	305,04

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE BOURG EN BRESSE**

EDN6



Bon de Commande

N° : 1026891 du 12/09/2025

P-MUT

SEMCODA

AGENCE DE BOURG EN BRESSE

28, rue de la Grenouillère

CS 81050

01010 BOURG EN BRESSE CEDEX

Tel:04.74.22.83.27

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par ROLLET Elodie le 12/09/2025

Le Responsable
Nom et Signature

Le Responsable d'Agence

Romuald RICHONNIER

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE BOURG EN BRESSE**



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE BOURG EN BRESSE 28, rue de la Grenouillère CS 81050 01010 BOURG EN BRESSE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☒ Maison ou immeuble individuel ☐ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **605 ROUTE DU SAIX 01240 CERTINES**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **BOURG EN BRESSE**

le **12/09/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1026891